



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Gestion du potentiel de plantation

Campagne 2024-2025

**Avis sur les demandes de limitation des
plantations nouvelles et de restriction des
replantations**

Conseil de Bassin viticole Languedoc-Roussillon
19/12/2023

PLANTATIONS – CAMPAGNE 2024-2025

PROPOSITIONS DES ODG DE LIMITATION DES PLANTATIONS NOUVELLES ET RESTRICTION A LA REPLANTATION

Bassin viticole	Segment	Zone géographique concernée	Limitation 2023 (en ha)	Total attribué Plantations nouvelles 2023 (en ha)	Limitation 2024 proposée (en ha)	Avis CRINAO	Avis interprofessionnel	Motivations			Restriction à la replantation	Critère d'éligibilité
								Offre excédentaire	Dépréciation d'une IG	volonté de préservation de la qualité d'une AOP ou d'une IGP		(64-1-c) Risque de détournement de notoriété
Languedoc-Roussillon	AOP	Côtes de Roussillon/Côtes du Roussillon villages	15	6.96	15	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP/IGP	Limoux, Crémant de Limoux, haute Vallée de l'Aude	10	5.21	10	Favorable	Favorable	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Muscat de Rivesaltes	2	0	2	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Saint-Chinian	20	ssd	20	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	IGP en 2023 AOP en 2024	Sable De Camargue	30	19.87	30	Favorable	Non adhérent	NON	OUI	NON	OUI	OUI
TOTAL		TOTAL	77	32.12ha	77							

Légende : Limitation utilisée à 100% // Utilisation inférieure au seuil autorisé // Limitation non utilisée

AVIS DU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON SUR LES DEMANDES DE LIMITATIONS 2024

1. la limitation de plantations nouvelles des AOP Côtes du Roussillon et AOP Côtes du Roussillon villages à 15 ha	13 votes pour	0 vote contre	1 vote abstention
2. la limitation plantations nouvelles des AOP Limoux, AOP Crémant de Limoux et IGP Haute Vallée de l'Aude à 10 ha	12 votes pour	1 vote contre	1 vote abstention
3- la limitation plantations nouvelles de l'AOP Muscat de Rivesaltes à 2 ha	13 votes pour	0 vote contre	1 vote abstention
4- la limitation plantations nouvelles de l'AOP Saint Chinian à 20 ha	13 votes pour	0 votes contre	1 vote abstention
5- la limitation plantations nouvelles de l'AOP Sable de Camargue à 30 ha	13 votes pour	0 vote contre	1 vote abstention
6- la restriction à la replantation de l'AOP Sable de Camargue	11 votes pour	1 vote contre	2 votes abstention